



**Compte-rendu
Conseil d'Exploitation OTI
14 Décembre 2022**

**Heure de début : 18h
Heure de fin : 20h**

**Rédacteur :
Sophie Chassériaud**

**Date de rédaction :
15/12/22**

Présents : BOUZILLARD Joël, COUSI Vincent, MAGES Bernard, SERRA Roseline, CROS Emmanuel, BRONDAILLE Nicole, DONNADIEU Pierre

CCQRGA : Mme CHASSERIAUD Sophie (OTI)

Excusés : VORELLE Martine, BAISET Véronique.

Absents : ROMANO Jean-Claude, CLOUZOT Martin, PAGES Philippe, RAFFI Véronique, ROUX René, VIDAL Daniel, CONSTANT Pascale, GELAC Jean-Pierre, PHILIPPE Anne

Objet de la réunion : Conseil d'exploitation

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Présentation – Echanges autour du projet de Schéma d'Orientations Touristiques
- 2) Actualités de l'Office de Tourisme
 - a. Renouvellement de l'offre Ateliers numériques à destination des professionnels du Tourisme
 - b. Simplification des horaires d'ouverture de l'OTI
- 3) Questions diverses

1) Présentation du projet de schéma d'orientations touristique local

Rappel d'ordre général sur le programme Avenir Montagne Ingénierie dans lequel nous sommes engagés. Lancé par l'ancien premier ministre Jean Castex le 27 mai 2021, le plan d'investissement pour le tourisme en montagne « Avenir Montagne » une transformation du modèle touristique actuel avec 650M€ de crédits Etat-Régions en s'appuyant sur 14 mesures phares réparties en 3 axes : Favoriser la diversification de l'offre, Accélérer la transition écologique des activités touristiques de Montagne et dynamiser l'immobilier de loisir en vue d'enrayer la formation de « lits froids ».

Pour rappel complémentaire : les objectifs du plan Avenir Montagne Ingénierie : - Diversification de l'offre - Emergence d'un tourisme plus responsable - Réhabilitation des hébergements touristiques vieillissants et peu commercialisés (lits froids) - Valorisation des potentiels touristiques des territoires à moindre notoriété - Transition vers un tourisme bas carbone - Conception de nouveaux modèles de développement intégrant touristes et habitants Le plan repose sur un accompagnement des territoires de montagne vers un développement touristique adapté aux enjeux de transition écologique et diversification touristique, et s'appuie sur 3 piliers : le chef de projet dédié recruté ou détaché à cet effet, une plateforme et un réseau de partage d'expériences, ainsi qu'un soutien en ingénierie par un accès à des offres thématiques.

Notre candidature portait sur la mise en place d'un schéma d'orientations touristiques (stratégique et opérationnel) local sur plusieurs années permettant de se donner une feuille de route pluri-annuelle. Le document en projet a en conséquence été conçu pour entrer en cohérence avec les objectifs annoncés par la Région dans le cadre de son Schéma Régional du Tourisme et des Loisirs (incluant les contrats Grands Sites Occitanie), ainsi qu'avec ceux que prendra le Schéma Départemental du Tourisme en cours de finalisation au Conseil Départemental du Tarn et Garonne.

a. La démarche et les 6 constats

Un travail de diagnostic et d'enquêtes de terrain a été réalisé cet été sur la base de trois dispositifs : une enquête à destination des touristes, une enquête à destination des commerçants et prestataires touristiques du territoire, menés en parallèle d'une démarche d'entretiens avec divers acteurs locaux (associations, artisans, producteurs locaux, élus etc...). La synthèse des retours des 140 répondants au dispositif a permis d'alimenter un diagnostic ainsi qu'un projet de Schéma d'Orientations Touristiques Local. On présente en réunion uniquement le projet sans passer en revue le diagnostic.

Six constats peuvent donc être réalisés :

- Une promotion éclatée qui valorise un univers thématique unique
- Des espaces naturels à préserver
- Des données d'observation du territoire manquantes
- Mobilités touristiques: un "à côté" de l'activité?
- Des initiatives éparses en matière de développement économique/tourisme, politique d'accueil
- Une connaissance des acteurs de l'hébergement à approfondir pour proposer du service

En réponse à ces constats, on formule le projet de schéma d'orientations suivant :

b. Le projet de Schéma

Axe 1 : Promouvoir une destination incarnée : par une signature, des valeurs, des contenus

- A. Mettre en cohérence les messages et la communication réalisée autour du territoire avec la signature Aventure Singulière
- B. Mise en production d'expériences en cohérence avec la signature

- C. Réorienter les supports de communication du territoire vers plus de pédagogie sur les espèces et espaces préservés
- D. Favoriser l'extension des ailes de saison
- E. Développer une communication à destination des nouveaux arrivants : l'attractivité (Je viens en vacances / Je viens m'installer)
- F. Poursuivre le déploiement d'une promotion expérientielle vi les Aventures singulières
- G. Améliorer la communication auprès des acteurs locaux

Axe 2 : Anticiper, structurer... pour un tourisme plus respectueux des sites et lieux

- A. Accompagner les réflexions en cours sur la démarche de classement du site inscrit des Gorges de l'Aveyron
- B. Accompagner l'intégration des communes associées au PNR des Causses du Quercy
- C. Développer une pédagogie auprès des acteurs touristiques autour des question de gestion de l'eau et des déchets
- D. Adopter une démarche interne responsable : diminuer le volume des impressions touristiques, favoriser l'emploi de papier recyclé
- E. Vers une démarche RSO à l'Office de Tourisme ?
- F. Favoriser un conseil en séjour plus personnalisé, orienté vers plus d'impression à la demande
- G. Adopter le simulateur d'empreinte carbone développé par l'Ademe
- H. Valoriser les circuits courts et les savoir-faire locaux au sein de l'Office de Tourisme, dans ses BIT, et sur les supports de communication
- I. Développer une meilleure connaissance des flux touristiques pour désengorger le site de Saint Antonin Noble Val et la rivière Aveyron et communiquer l'affluence en temps réel pour réorienter le visiteur vers des parcours identifiés
- J. Inciter les acteurs de location de canoé à la diversification de l'activité
- K. Mettre en cohérence les actions et la communication autour des acteurs du tourisme durable via le PETR
- L. Aménagement de sites naturels en vue d'éviter des dégradations (ex: Cascade pétrifiante et moulins du Livron)
- M. Valoriser mieux les acteurs de la rivière, les Espaces Naturels Sensibles et les espèces protégées présentes sur le territoire, notamment par le biais de sentiers d'interprétation

Axe 3 : Observer pour s'adapter, réguler, informer

- A. Définir des indicateurs d'observation ainsi que la périodicité d'observation en vue de mettre en place un observatoire touristique local
- B. Communiquer sur les résultats d'observation via les supports de l'Office de Tourisme
- C. Déployer des outils complémentaires d'observation

Axe 4 : Faire des mobilités touristiques et partagées une expérience à part entière

- A. Améliorer la communication autour des circuits d'itinérance douce : GR, véloroute
- B. Déployer un service complémentaire visant à intégrer les déplacements à l'expérience voyageur : développer de l'information embarquée via une application mobile
- C. Communiquer sur les initiatives locales de type navettes
- D. Utiliser les supports de l'OTI pour mieux orienter le visiteur sur les stationnements possibles et le nb de places via des cartographies dynamiques en ligne
- E. Mettre en place une politique de régulation des flux via des outils comme Affluence ou Waze

- F. Développer des aménagements liés à l'itinérance à vélo à destination des touristes et des habitants
- G. Mettre en place un Schéma d'Aménagement et de Diffusion de l'Information
- H. Travailler en liaison avec le service urbanisme à une signalétique adaptée pour faciliter la circulation

Axe 5 : Faciliter les liens entre acteurs : commerçants, nouveaux arrivants, touristes et habitants

- A. Travailler à la mutualisation de certaines actions en matière de communication dans l'optique d'une agence d'attractivité : vidéos, commerces
- B. Animations à destination des habitants pour valoriser les savoir-faire et productions locales sur les ailes de saison ou hors saison
- C. Mettre en cohérence les parcours d'accompagnement porteurs de projet et offres de services à destination des professionnels du tourisme
- D. Travailler avec les filières agricoles et artisanales à des circuits spécifiques, poursuivre leur valorisation
- E. Diversifier l'offre de séjours, intégrer la notion de staycation et coworking
- F. Etude d'opportunité sur l'évolution des statuts de l'OTI
- G. Mettre en place un réseau de Greeters & ambassadeurs de territoire
- H. Evaluation plus approfondie de la tension immobilière : calculs de ratios
- I. Etude d'identification des hébergements non déclarés via airbnb
- J. Meilleure identification des hébergements : mise en place de numéros d'enregistrement
- K. Développement de services à destination des professionnels : mise en relation avec des professionnels de la communication et du service, conciergerie en ligne pour les logements passerelles et autres services à destination des hébergements et des professionnels nouveaux arrivants : location co-working, espaces à louer, les bons plans pour recyclage, linge, offres d'emploi pour l'entretien des lieux, fourniture de paniers locaux bio etc...
- L. Travailler sur la communication auprès des résidences secondaires
- M. Révision du PLUi et des zonages pour régulariser la situation des établissements déjà existants, et favoriser l'implantation d'autres exploitations

c. Le cadre d'action

Un tableau est mis à disposition des membres présents intégrant une première estimation des temps de travail nécessaires, des coûts de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les premières pistes de co-financement envisageables. Ces éléments seront à préciser. De même, le rétroplanning et la temporalité de ces actions devront être étudiés. Des indicateurs d'évaluation devront être actés pour permettre une évaluation des actions chaque année.

La temporalité du schéma intervient sur six années. M Pierre Donnadiou précise l'opportunité d'introduire une clause de revoyure au bout des trois ans afin de pouvoir modifier si nécessaire les actions proposées ici. On précise que les indicateurs devront être étudiés chaque année (dans le cadre du rapport d'activité) afin d'analyser l'état d'avancement du schéma et l'efficacité de certaines actions.

M Bernard Mages indique qu'il sera opportun d'intégrer les initiatives individuelles pour générer des idées de parcours l'Aventure Singulière. Mme Roselyne Serra fait remarquer que les hébergements devront également suivre pour que la chaîne puisse réellement fonctionner. M Vincent Cousi indique que dans ce cadre de mise en avant des itinérances douces, la valorisation du GR46, notamment une portion Saint-Cirq Lapopie-Saint Antonin est pertinente. M Cros indique que les vidéos réalisées par le département doivent pouvoir être utilisées.

Après échanges, les membres présents décident de proposer le présent projet de schéma d'orientations touristiques local en Conseil Communautaire afin qu'il soit amendé ou adopté.

2) Actualités de l'Office de Tourisme

Dans le cadre des services proposés aux prestataires touristiques, il est proposé de formaliser une convention de partenariat avec une auto-entrepreneuse spécialiste de la photo et des réseaux sociaux en vue de compléter l'offre d'ateliers numériques payants que proposerait l'OTI aux prestataires d'activité et hébergeur du territoire. Le financement participatif et les contreparties ne seront pas remis en place pour 2023.

Les membres du CE présents se prononcent en faveur de cette opération.

Dans l'optique de simplifier les horaires d'ouverture des bureaux d'information touristique (aujourd'hui 4 périodes distinctes et des jours différents pour les BIT de Caylus et Laguépie), l'équipe de l'OTI propose une évolution vers 2 périodes d'ouverture sous réserve de disposer en saison des moyens humains suffisants pour soutenir les rotations horaires. Si cela ne pouvait être le cas une pause méridienne devrait être réintroduite et une troisième période créée pour le BIT de Saint Antonin.

Propositions ouvertures Caylus et Laguépie												
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Matin				10h-12h30	10h-12h30	10h-12h30	10h-12h30	10h-12h30	10h-12h30	10h-12h30		
Après-midi				14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-18h	14h-18h	14h-17h	14h-17h		
							lundi et dimanche idem					
Proposition Saint Antonin A												
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Matin		10h-12h30	10h-12h30	10h-12h30	10h-12h30					10h-12h30	10h-12h30	
Après-midi		14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-17h	10h-18h	10h-18h	10h-18h	10h-18h	14h-17h	14h-17h	
Dimanche		9h-13h	9h-13h	9h-13h	9h-13h					9h-13h	9h-13h	
Proposition Saint Antonin B												
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Matin		10h-12h30	10h-12h30	10h-12h30	10h-12h30					10h-12h30	10h-12h30	
Après-midi		14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-17h	9h-13h 14h-18h	9h30-13h30 14h30-18h30	9h30-13h30 14h30-18h30	9h-13h 14h-18h	14h-17h	14h-17h	
Dimanche		9h-13h	9h-13h	9h-13h	9h-13h					9h-13h	9h-13h	

3) Questions diverses

Au vu de l'évolution du nombre des présents aux réunions, il serait opportun de réviser le règlement intérieur de l'OTI.